

Réunion restreinte du 24 octobre 2021 à La Rochelle

P.V. n° 6

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. CHARBONNIER - REPENTIN.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE DE FRANCE

689 engagés (dont Girondins de Bordeaux et Pau F.C. -
Chamois Niortais F.C. exclu par DNCG)

29/08/2021	1er Tour	-----}	295	matches avec	590	clubs	+		entrants		590 : 25 R2 + R3 à D6
05/09/2021	2ème Tour	-----}	188	matches avec	295	vainqueurs	+	81	entrants	F	81 : 36 R1 + 45 R2 (sur 70)
19/09/2021	3ème Tour	-----}	100	matches avec	188	vainqueurs	+	12	entrants	E	12 : N3
03/10/2021	4ème Tour	-----}	52	matches avec	100	vainqueurs	+	4	entrants	D	4 : N2
17/10/2021	5ème Tour	-----}	26	matches avec	52	vainqueurs	+	0	entrant	C	
31/10/2021	6ème Tour	-----}	13	matches avec	26	vainqueurs					
			674	matches					687	engagés (hors Bordeaux et Pau)	
entrants D (4) : 4 N2 : Angoulême Charente F.C. - Bergerac Périgord F.C. - Trélissac F.C. - Stade Montois											
entrants E (12) : 12 N3 : U.A. Cognac Football - S.O. Châtelleraut - F.C. Bressuire - Stade Poitevin F.C. - C.A. Neuville - F.C. Libourne Les Genêts d'Anglet Football - Aviron Bayonnais - U.S. Lège Cap Ferret - F.C. Tartas St-Yaguen U.S. Chauvigny - Stade Bordelais											
entrants F (81) : 36 équipes 1ères de R1 + 45 équipes 1ères de R2											

5^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 26 matches de ce tour.

Calendrier du 6^{ème} tour :

13 matches avec les 26 vainqueurs du 5^{ème} tour.

Le tirage au sort intégral (*un seul groupe*) de ce 6^{ème} tour (dernier tour régional) a été effectué par MM. Alexandre GOUGNARD (Président du District de la Gironde) et Eric REPENTIN (membre de la commission) à partir de 18h30 au siège de la Radio « N.A. Radio » à La Rochelle (et diffusée en direct sur « LFNA TV »).

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 31 octobre 2021 à 15h00** ou le **Samedi 30 octobre 2021 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.

En cas d'absence de délégué officiel désigné par la LFNA, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

PORT DES EQUIPEMENTS –

Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les équipements comportant les mentions « **BETCLIC** » pour les visiteurs ou « **CREDIT AGRICOLE** » pour les recevants.

ATTENTION !

La règle des REMPLACES-REPLACANTS ne s'applique PLUS (JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT).

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

Ci-après la liste des matches de championnats National 3, Régional 1, Régional 2 et Régional 3 (des 30 et 31 octobre 2021) qui sont reportés à des dates ultérieures suite à la qualification de clubs pour le 6^{ème} tour de la Coupe de France :

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
NATIONAL 3	A	F.C. Libourne / U.S. Chauvigny	30/10/2021	20/11/2021	19h00
		C.A. Neuville / F.C. Bressuire	30/10/2021	20/11/2021	18h30
		Les Genêts d'Anglet Football / Stade Bordelais	30/10/2021	20/11/2021	19h00
		Stade Poitevin F.C. / S.O. Châtelleraut	30/10/2021	20/11/2021	19h00
Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
REGIONAL 1	A	E.S. Guérétoise / Thouars Foot 79	30/10/2021	à définir	18h00
		U.A. Niort St-Florent / E.S. La Rochelle	31/10/2021	à définir	15h00
		Stade Poitevin F.C. (2) / C.S. Feytiat	31/10/2021	à définir	15h00
	B	Jeunesse Villenavaise / U.S. Lormont	30/10/2021	à définir	19h00
		F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers / F.C. Bassin d'Arcachon	30/10/2021	à définir	19h00
		Trélassac A.P.F.C. (2) / E.S.A. Brive	31/10/2021	à définir	15h00
	C	S.A.G. Cestas / F.C.E. Mérignac Arlac	31/10/2021	à définir	15h00
Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
REGIONAL 2	A	Etoile Martitime F.C. / S.A. Moncutant	30/10/2021	à définir	20h00
		Eveil Le Tallud / E.S. Beaumont St-Cyr	31/10/2021	à définir	15h00
	B	A.S. Nontron St-Pardoux / A.S. Aix sur Vienne	30/10/2021	à définir	19h00
	C	A.F. Portugaise Limoges / A.S. Panazol	30/10/2021	à définir	19h00
	G	Les Croisés de St-André Bayonne / F.C. Doazit	30/10/2021	à définir	19h00
		U.S. Lège Cap Ferret (2) / F.C. du Langonnais	31/10/2021	à définir	15h00
	Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date
REGIONAL 3	F	Limens J.S.A. / F.C. Pays de Mareuil	31/10/2021	à définir	15h00
	G	A.S. Taillanaise / C.A. Ribéracois	31/10/2021	à définir	15h00
		A.S. Puymoyen / A.S.F.C. Vindelle	31/10/2021	à définir	15h00
	L	Hiriburuko Ainhara St-Pierre d'Irube (2) / C.S. Lantonnais	30/10/2021	à définir	19h00

CHAMPIONNATS

REGIONAL 3

Match n° 23397904 – Poule D – F.C. Argentacois / A.S. Chambertoire du 09/10/2021

Courriel de l'A.S. Chambertoire du 09/10/2021 à 10h16 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Chambertoire**.

Amende de 53 euros pour forfait à l'A.S. Chambertoire (1^{er} forfait).

- F.C. du Grand St-Emilionnais : l'équipe 2 évoluant en Régional 3, poule I, jouera tous ses matches à domicile, à partir du 24/10/2021, les dimanches à 15h00 (au lieu des samedis à 19h00).

Match n° 23398689 – Poule J – S.C. Arthez Lacq Audéjos / St-Paul Sports (2) du 02/10/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges et Contentieux du 08/10/2021 qui **donne la rencontre à jouer à une date ultérieure**.

Ce match est donné à jouer le samedi 27/11/2021 à 20h00.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 26/10/2021 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.